



santé  
famille  
retraite  
services

DES CHARENTES

## AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

N° du marché MSA : 1600-11-002

### 1 - Dénomination et adresse de l'organisme qui passe le marché :

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)  
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES Cedex  
tél : 05 46 97 50 50  
fax : 05 46 92 56 21

### 2 - Pouvoir Adjudicateur :

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

### 3 - Objet du marché :

**Maintenance électrique de diverses installations haute tension & basse tension de la MSA, de ses annexes & agences sur le département de la CHARENTE :** prestations de contrôle et d'entretien nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des équipements de la MSA : (distribution électrique, protection & régulation du courant - dispositifs de sécurité des locaux et des personnes ....).

### 4 - Durée du marché :

Du 1<sup>er</sup> Avril 2011 jusqu'au 31 Décembre 2014.

### 5- Forme de marché et type de procédure :

Le marché est constitué sous forme d'un **lot unique**.

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

### 6 - Sous-traitance / Co-traitance :

La sous-traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés de l'attributaire devront alors être produits)

### 7- Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):

- 1) conformité des prestations aux besoins de la MSA et valeur qualitative des apports supplémentaires éventuels (**coef 5**)
- 2) engagements en terme de conditions (temps de maintenance / qualité / réactivité), de suivi des installations maintenues & performance environnementale (**coef 4**)
- 3) prix global de l'ensemble des prestations (**coef 3**)

## **8 - Renseignements administratifs et techniques :**

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter auprès de :

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique, ainsi que le dossier de consultation, sont à solliciter auprès de :

MSA des Charentes  
Service P.A.L.E. – Responsable Pierre PAPON  
1 Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX.  
Dossier suivi par Mme Joëlle MARTIN  
Tél : 05.46.97.53.30  
Fax : 05.46.92.56.21  
courriel : [infomp@charentes.msa.fr](mailto:infomp@charentes.msa.fr)

## **9- Visite préalable des installations à maintenir :**

Chaque candidat souhaitant répondre à la consultation **devra au préalable** prendre rendez-vous avec les services techniques de la MSA (Mme Joëlle MARTIN - tél : 05 46 97 53 30) afin de convenir d'une date de visite des locaux et des installations. L'attestation de visite est l'un des documents obligatoires de la recevabilité du dossier.

## **10- Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :**

La date limite du dépôt de remise des offres est le **Vendredi 25 Février 2011 à 16h 45.**

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES**  
Service P.A.L.E.  
1, Bd Vladimir  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **Maintenance électrique des locaux MSA en CHARENTE** » – **Procédure Adaptée - NE PAS OUVRIR**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 18 Mars 2011**

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

## **11- Présentation des offres de candidature :**

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée,

**Soit :** des formulaires **DC1 & DC2** (disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),

**Soit :** des documents mentionnés ci après :

- art 44-1° si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- art 44-2° une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

**En outre** : Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité.

**12- Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

**13- Délais de paiement :**

Après acceptation du marché, et réalisation par le prestataire de ses engagements contractuels validés par la MSA, règlement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des factures.

**14- Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**8 Février 2011**